

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 02 décembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 27 novembre 2019)

PRESENTS (es) : Mesdames DESSOY, MOINDJIE, TILLY, CAILLAT, DEVILLE
Messieurs GILLET, FERY, BINET, PIGER, LECLERC, GOURDIER, LE BOT,
ARZILLIER, BAUDOU

ABSENTS (es) : M. SEVERIN

Monsieur Philippe PIGER a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 04 novembre est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 23/2019 : Aménagement sécuritaire route de Jouy

Délibération n° 24/2019 : Aménagement des voiries : rue des Bavolets, rue de la Charme, chemin de la Petite Barbarie et rue de Ronde

Délibération n° 25/2019 : Numérotations des nouvelles habitations

Aménagement sécuritaire route de Jouy

Madame le Maire expose le danger de circulation dû à la vitesse excessive sur la route de Jouy et propose au conseil municipal de demander au Grand Reims un aménagement sécuritaire à la sortie du nouveau lotissement Charles Lebourcq.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que la Communauté Urbaine du Grand Reims est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,

Considérant que, dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations prioritaires à engager sur son territoire,

Considérant que le lotissement Charles Lebourcq, de 14 parcelles, est en cours de construction et que la livraison des pavillons est prévue courant de l'année 2020,

Considérant que la sortie du lotissement rue de Jouy est dangereuse compte tenu de la vitesse excessive des véhicules venant de la commune de Jouy,

Considérant qu'un aménagement sécuritaire sur la route de Jouy sécuriserait l'accès et la sortie du lotissement, Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- De demander, à la Communauté Urbaine du Grand Reims, de bien vouloir étudier en concertation avec la commune la programmation d'un aménagement sécuritaire rue de Jouy au droit du lotissement Charles Lebourcq,
- De transmettre ce besoin à la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle de travaux ; programmation qui devra être débattue en conférence de territoire.

Aménagement des voiries : rue des Bavolets, rue de la Charme, chemin de la Petite Barbarie et rue de Ronde

Dans le cadre de la programmation des travaux de voiries du Grand Reims, Madame le Maire propose de recenser les chaussées dégradées et d'autres à créer afin d'en faire la demande à la Communauté Urbaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que la Communauté Urbaine du Grand Reims est compétente depuis le 1er janvier 2017 en matière d'investissement de voirie,

Considérant, que dans le cadre de la programmation des travaux de voirie de la Communauté Urbaine du Grand Reims, il appartient à la commune de signifier à cette dernière les opérations prioritaires à engager sur son territoire,

Considérant la dégradation de la chaussée et des trottoirs rue des Bavolets et rue de la Charme,

Considérant que de nouveaux habitants se sont installés chemin de la Petite Barbarie et rue de Ronde,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- De valider les besoins de travaux de voirie et des trottoirs : rue des Bavolets, rue de la Charme, chemin de la Petite Barbarie et rue de Ronde.
- De transmettre ces besoins à la Communauté Urbaine du Grand Reims dans le cadre de la préparation de la programmation annuelle de travaux ; programmation qui devra être débattue en conférence de territoire.

Numérotations des nouvelles habitations

Dans le cadre des évolutions intervenues récemment dans l'urbanisation de la commune, Madame le Maire propose aux conseillers d'attribuer la numérotation suivante aux nouvelles habitations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- D'attribuer, suite à la division parcellaire de Monsieur et Madame Gaillard, le n°36 rue de Reims à la parcelle AA 377 et le n°3 rue de Ronde à la parcelle AA 378,
- D'attribuer à Monsieur et Madame Gaillard le n°1 rue de Bezannes alors que l'adresse actuelle est située au 34 rue de Reims
- D'attribuer à la parcelle AC 6 le n°7 chemin de la Petite Barbarie
- De procéder à l'achat de plaques de rue avec poteaux et fixations et de nouveaux numéros et de voter au budget primitif les crédits nécessaires.

Une plaque de rue « rue de Ronde » devra également être achetée.

Conférence de territoire du 25 novembre 2019

Madame le Maire résume la conférence de territoire qui a eu lieu le 25 novembre :

Monsieur LAGASSE, nouveau membre du cabinet de la Présidente du Grand Reims a été présenté en remplacement de Monsieur ROUX.

Le rapport sur le prix et la qualité de la gestion des déchets ainsi qu'une intervention de la direction de l'eau et de l'assainissement concernant le label eau potable et la gestion des eaux pluviales ont été présentés.

Point sur les dossiers en cours

Eglise : L'étalement de la chapelle sud a été fait. La DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) nous a accordé une subvention de 50% pour les deux vantaux de la porte de l'église et le tableau de la vierge étoilée et de 30 % pour le tableau de Saint Vincent.

Salon des Maires : Madame le Maire rend compte de la journée au salon des Maires avec Monsieur Le Bot, conseiller et Madame Noilhan, secrétaire de mairie. Des renseignements ont été pris pour un logiciel de gestion des cimetières, un distributeur de sacs de ramassage de déjections canines et des radars pédagogiques.

Rapport des commissions

Commission communication : le bulletin municipal a été distribué avec un triptyque pour informer les habitants de la restauration de l'église de Les Mesneux et s'ils le souhaitent, participer en faisant un don via la Fondation du Patrimoine.

Une trentaine de personnes ont participé à la session de sensibilisation aux risques routiers pour les seniors du 21 novembre organisée par l'association prévention routière dans la salle des fêtes.

Informations diverses

A la demande de Monsieur Florentin, Madame le Maire fait lecture d'un courrier adressé au conseil municipal.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 13 janvier 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

Les Mesneux, le 02 décembre 2019

**Le Maire,
Anny Dessoy,**



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2019 :

MME DESOY	M. GILLET	M. ARZILLIER	M. GOURDIER -----
M. BAUDOU	M. SEVERIN	MME CAILLAT	MME DEVILLE
M. FERY	MME TILLY	M. LE BOT	M. LECLERC
M. BINET	MME MOINDJIE	M. PIGER	